



SESSION PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2020

BUDGET PRIMITIF 2021

La session du 14 décembre 2020 s'est tenue en visioconférence, pour des raisons sanitaires. Elle a donné lieu à la présentation d'une étude, 3 avis et un vœu :

- étude sur les **déterminants sociaux de santé**, leviers pour une politique régionale,
- avis sur le **budget primitif 2021**
- avis du CESER sur la stratégie régionale **enseignement supérieur recherche et innovation** (SRESRI)
- avis sur projet de **SRADDET** soumis à la consultation publique
- vœu du CRAJEP sur les conditions d'exercice de **l'enseignement**

C'était la dernière session de la première moitié de la mandature, avant **réinstallation** du CESER (remise en jeu des postes à responsabilité du CESER) prévue en janvier 2021.

C'était aussi la dernière session à laquelle participaient deux camarades de la délégation CGT : **Francine DESNOS** et **Olivier GUIX**, ces camarades étant appelés à d'autres responsabilités au sein de l'organisation. Le comité régional les remercie chaleureusement de leur implication au sein du CESER.

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le **budget primitif** (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente (présentation en juin).
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

Le budget de cette année 2021 fait l'objet d'une forte augmentation des crédits annuels et des autorisations pluriannuelles, dans le cadre de la volonté affichée de la Région de répondre à la crise économique due à la pandémie.

Le vote de la CGT se fait comme d'habitude sur l'avis du CESER et pas sur le budget de la Région. Certains documents ayant été communiqués tardivement par la Région, l'avis a fait l'objet d'un amendement technique de la part de la commission chargée des transports et de l'énergie.

La CGT a voté l'amendement et l'avis du CESER.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET DE LA REGION

Le budget, c'est : un rapport politique de présentation, une maquette comprenant notamment : les autorisations pluriannuelles votées, les crédits de paiement de l'année, l'état de la dette, ... ainsi qu'un rapport explicatif pour chaque ligne budgétaire, et un certain nombre de documents : annexes, plans, ...

Les grandes lignes budgétaires sont les suivantes :

Autorisations pluriannuelles votées :

⇒ 658 M€ (510 M€ pour 2020) en investissement et 925 M€ en fonctionnement (976 M€ pour 2020).

Crédits de paiement annuels :

En M€	BP 2020	BP 2021
A Recettes de fonctionnement	1 331	1 315
B Dépenses de fonctionnement	1 099	1 161
C = A-B Epargne brute	232	155
D remboursement de la dette	110	115
E Recettes d'investissement avant emprunt	271	270
F Dépenses d'investissement	740	841
G fonds européens	151	125
H = F – D – G niveau d'investissement hors dette et fonds européens	480	601
J = (B+F) – (A+E) = recettes totales - dépenses totales = emprunt d'équilibre prévisionnel	237	417
K = Emprunt réel	Non connu encore	Non connu encore
L = Stock de la dette (estimée)	1 824	2 063

LA CONTRIBUTION DU CESER ([TELECHARGEABLE SUR LE SITE DU CESER](#))

Le CESER note la forte baisse de l'épargne brute, et la hausse des dépenses d'investissement, conduisant à une forte augmentation de l'emprunt d'équilibre.

La **capacité de désendettement** passerait ainsi de 4,8 ans en 2019 à 9 ans en 2020 et **10 ans en 2021** si le taux de réalisation est semblable à celui des années précédentes. Il s'agit du ratio entre le stock de la dette et l'épargne brute constatée en fin d'année.

Le Budget Primitif 2021 est fortement impacté par les effets économiques, sociaux et sociétaux de la **crise sanitaire** se traduisant par des plans d'urgence et de relance initiés en 2020 et une baisse des recettes de TVA et de taxe sur les cartes grises. Il

est également touché par les effets de la loi de finances pour 2021 qui supprime la CVAE, remplacée pour les Régions par une fraction de la TVA.

Le CESER s'interroge sur la suspension de la **réflexion stratégique** initiée au travers de la démarche « Ma région 2050 ». Il regrette que la déclinaison des lignes budgétaires ne permette pas d'identifier les efforts financiers réalisés sur les principales priorités stratégiques.

Il souhaiterait en avoir une meilleure vision prévisionnelle globale du périmètre incluant tous les **satellites**, au moment du BP.

Il s'interroge sur les modalités du protocole d'accord du **prochain CPER**, qui a été communiqué sans qu'il ait eu le temps de l'étudier.

Il rappelle son souhait de communication d'un **plan pluriannuel d'investissements**.

Il appuie enfin la démarche de **certification des comptes** initiée par la Région.

Chaque commission thématique du CESER émet ses propres remarques.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie pour cet avis la rapporteure Anne Blanche, Ibthiaj Jaador et l'ensemble de l'équipe du CESER, à commencer par Sophie Jozan à l'occasion de son départ.

La principale nouveauté de ce BP, en ce qui concerne les recettes, est la **substitution de la part de la CVAE par une fraction de la TVA**. La CGT a régulièrement mis en exergue les dangers de la CVAE instituée après la suppression de la taxe professionnelle en 2011. Elle a des propositions pour des impôts de production permettant d'orienter l'appareil productif vers une économie respectueuse de son environnement social et environnemental. Le remplacement de la CVAE par une fraction de la TVA, impôt injuste car non progressif et s'appuyant sur la contribution des ménages, n'y répond pas. En outre, il nous semble normal que l'emprise sur un territoire d'une entreprise donne lieu à une imposition sur la base du foncier.

La situation sanitaire aggrave encore les inégalités, frappant les plus pauvres, dans notre région comme en France et dans le reste du monde. Le Secrétaire général des Nations Unies estime que la pandémie «pourrait faire basculer jusqu'à 115 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté cette année». Cette situation exige donc des mesures fortes, **non pas pour la relance de l'économie**, mais plutôt selon la CGT **pour une véritable rupture économique**.

On peut noter l'augmentation des dépenses prévues dans le BP par rapport à l'an dernier, en CP (+9 %) comme en AP/AE (+7 %), avec, outre la question de savoir si la réponse est à la hauteur de l'enjeu, celle de savoir si les choix politiques répondent bien aux besoins des Ligériens. Faute de temps, nous n'aborderons que quelques thématiques.

Concernant les **aides aux entreprises**, la CGT rappelle ainsi sa vigilance sur l'octroi

et l'utilisation de l'argent public. Elle n'est pas contre les aides mais elle considère qu'elles doivent être incitatives, progressives et conditionnées au respect des obligations fiscales et sociales et corrélées à la réalisation d'objectifs à atteindre.

Concernant la préparation de l'**ouverture à la concurrence** de l'exploitation du TER, session après session, on voit apparaître des crédits pour préparer cette opération. Au BP, est annoncée l'affectation de plus de 2 M€ dans ce cadre. La CGT approuve la demande du CESER d'un état des lieux des opérations et des crédits qui y ont été affectés.

La Région soutient l'opération « Campus santé », consistant à créer un Quartier-Hospitalo-Universitaire sur l'île de Nantes, dans le cadre du **déménagement prévu du CHU**. A l'inverse du CESER, la CGT ne se réjouit pas de cette opération. Elle demande la revoyure de ce projet de déménagement, en zone inondable, pour un coût pharaonique amenant le CHU à opérer des économies drastiques aux dépens de soins et des personnels, et qui entraînerait une réduction du nombre de lit, alors que la population concernée par le CHU ne cesse d'augmenter.

La Région décide de doter chaque élève de seconde et de 1^{ère} année de CAP en lycée pro d'un **ordinateur portable**. La CGT n'a eu de cesse de contester l'abandon de l'ordipass, et se réjouit de voir la Région se saisir – enfin – de la problématique des difficultés d'équipement des familles. Elle partage donc les remarques du CESER sur ce point, et ajoute que le coût de l'abonnement Internet n'est pas pris en compte, alors qu'il peut être rédhibitoire pour les familles. Sur ce point, un soutien à celles-ci selon le revenu serait probablement plus utile plus que des mesures généralisées et très coûteuses.

La CGT s'interroge sur l'intérêt réel de la démarche de **certification des comptes**, au-delà de l'affichage politique. Elle reste attachée à ce que le contrôle des comptes publics, en amont comme en aval de la dépense, soit réalisé par des agents publics – en particulier le payeur régional - dont le statut doit garantir l'indépendance.

La CGT votera l'avis du CESER.

VOTES : L'amendement technique a été adopté par 74 voix pour et 3 abstentions ; la contribution a été adoptée par 74 voix pour et 2 abstentions.

L'ensemble des membres de la délégation la délégation CGT au CESER a participé à l'élaboration de cette contribution.